

Motion 2510

Stop au harcèlement et à l'atteinte à l'intégrité des collaborateurs de l'Etat !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le harcèlement dans la vie de tous les jours et au travail constitue une des plus viles formes d'atteinte à l'intégrité de la personne dans sa globalité ;
- l'enjeu de santé publique préoccupant que constitue le harcèlement au travail, avec l'accroissement du nombre de collaborateurs de l'Etat de Genève qui se retrouvent en arrêt de travail victimes de ce phénomène ;
- que certain de ces cas se terminent par une rupture de contrat pour motifs fondés, sans pour autant que les responsables de harcèlement ne soient ni conscients de leur attitude déplacée ni clairement identifiés au final,

invite le Conseil d'Etat

- à mieux identifier les cas de mobbing à l'Etat de Genève, en tenant compte des efforts déjà fournis en la matière ;
- à mieux identifier les difficultés et les mesures à prendre ;
- à améliorer la communication des dispositifs existants auprès du personnel de l'Etat.